

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	37
Absents représentés	5
Absent excusé	2
Absent non excusé	1

L'AN DEUX MIL DIX, LE SEIZE DECEMBRE à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 10 décembre 2010 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET (jusqu'au point B), Mmes PETER, BENDIAF, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mme POURRE, M. ROSSET, Mme WOJCIECHOWSKI (à partir du point A), adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON (jusqu'au point B), Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, CATALAN, Mme OUDART, MM. MARTINEZ, PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, MACHADO, Mmes BERNARD Méhadée, PIERON, MM. MARCHAND, MOKRANI, CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ (à partir du point A), ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, représentée par M. RAMEAU,
Mme BERNARD Sandrine, adjointe au Maire, représentée par M. MERCIER,
M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par M. GOSNAT (à partir du point C),
M. BARON, conseiller municipal, représenté par M. ONAKAYA MENGE (à partir du point C),
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
M. CATHENOZ, conseiller municipal, représenté par M. CASTELNAU.

ABSENTES EXCUSEES

Mme BROUTE, conseillère municipale,
Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire (jusqu'au compte-rendu des débats).

ABSENT NON EXCUSE

M. LECLERCQ, conseiller municipal (jusqu'au compte-rendu des débats).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.
(38 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. CATHENOZ)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 18 novembre 2010.

(38 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. CATHENOZ)

A/ PROCEDE au débat d'orientations budgétaires 2011 conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du CGCT.

(affaire non sujette à un vote)

B1/ APPROUVE l'avenant n°1 à la concession d'aménagement de l'opération de restructuration urbaine Avenir Gambetta valant résiliation de ladite concession.

(à l'unanimité)

B2/ DESIGNÉ la SADEV94 comme aménageur de la ZAC Ivry Confluences. APPROUVE le traité de concession d'aménagement Ivry Confluences, qui comporte notamment un montant des participations collectivités de 151 718 078 € HT et un bilan prévisionnel équilibré en dépenses et en recettes à 726 644 460 € HT et DELEGUE à l'aménageur sur le périmètre de la ZAC Ivry Confluences le droit de préemption urbain renforcé en lieu et place de la délégation faite au Maire par délibération du Conseil municipal du 15 mars 2008.

(37 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

C/ APPROUVE le cahier d'acteur commun aux projets de Transport Public du Grand Paris et Arc Express et EMET un avis défavorable au projet de Transport Public du Grand Paris.

(38 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : Mme PERNIN)

D/ APPROUVE le rapport annuel 2009 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à Ivry.

(42 voix pour, 1 voix contre : Mme PERNIN et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

1A/ ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°3 de l'exercice 2010 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement et de ses annexes jointes.

(38 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : ABERDAM)

1B/ ADOPTE la décision modificative n° 3 de l'exercice 2010 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

1C/ ADOPTE la décision modificative n° 3 de l'exercice 2010 du budget annexe du service d'aide à domicile et de ses annexes jointes.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

1D/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2010 du budget annexe du service public d'élimination des déchets et de ses annexes jointes.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

2/ AUTORISE le Maire en début d'année 2011, et dans l'attente de l'adoption du budget primitif, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2010.

(à l'unanimité)

3/ AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2011 dans la limite du quart du montant accordé en 2010.

(41 voix pour, 1 abstention : M. ABERDAM et 2 conseillers ne prennent pas part au vote :

M. BEAUBILLARD, Mme PERSTUNSKI-DELEAGE)

4/ FIXE le montant de la redevance d'assainissement à compter du 1er janvier 2011 à 0,1842 € par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par une canalisation d'égout communal ou départemental, qu'ils soient ou non raccordés.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

5/ DECIDE d'adhérer à l'association des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (FDCMPP), APPROUVE ses statuts ainsi que son règlement intérieur, AUTORISE le versement d'une cotisation annuelle dont le montant s'élève à 330 €, pour l'année 2011.

(à l'unanimité)

DESIGNE comme représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association « FDCMPP » :

- M. BELABBAS

(à l'unanimité)

6/ APPROUVE la vente en l'état, à la SCI « Santa Marias », représentée par Monsieur Jérôme Dutranoy, du bien immobilier sis 5 rue Henri Martin, cadastré section AC n° 105 à Ivry-sur-Seine (94200), au prix de cinquante mille euros (50 000 €), pour la réalisation exclusive d'un ou deux logements à caractère très sociaux ainsi que la vente en l'état, à Monsieur Jérôme Dutranoy, du bien immobilier sis 8 rue Raspail, lot de copropriété n° 12, cadastré section AN n° 22 à Ivry-sur-Seine (94200), au prix de cent soixante mille euros (160 000 €).

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

7/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2009 présenté par la SADEV94 relatif à l'opération Jeanne Hachette/Marat/Voltaire comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

8/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2009 relatif à la ZAC du Plateau présenté par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

9/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2009 présenté par la SADEV94, relatif à l'opération Avenir-Gambetta, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

10/ APPROUVE le bilan de clôture de l'opération ZAC Parmentier arrêté par la SADEV94, PREND ACTE de l'achèvement de sa mission d'aménageur, PRONONCE la suppression de la ZAC Parmentier, PRECISE que la présente délibération fera l'objet de mesures de publicité prévue à l'article R.311-5 du Code de l'Urbanisme et PRECISE que le bilan de clôture fait état d'un excédent d'opération à hauteur de 402 068 €.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

11/ APPROUVE le rapport d'activités et les comptes de la SEMI arrêtés au 31 décembre 2009.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

12/ APPROUVE la convention triennale avec le Club des entreprises d'Ivry portant sur une action partenariale d'accueil des nouvelles entreprises et de mise en relations avec les acteurs économiques et sociaux de la ville et lui ACCORDE une subvention unique de 28.000 €.

(36 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM, 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. GOSNAT, RAMEAU)

13/ PREND ACTE du rapport annuel de la Société Lombard et Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la Ville pour l'exercice 2009.

(43 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

14/ FIXE, à compter du 1er janvier 2011, par application de la formule d'actualisation prévue par la convention de délégation de service public, les droits de place sur les marchés d'approvisionnement de la Ville et la redevance annuelle versée à la Ville.

(à l'unanimité)

15/ ACCORDE, dans le cadre d'une fusion-absorption, le transfert de la garantie d'emprunt DEXIA contracté par l'ESH Athénée au profit de l'ESH Foyer Moderne pour un montant restant dû de 33 250 000 € et PRECISE les caractéristiques du prêt consenti par DEXIA concernant le bien sis 135/151 avenue de Verdun à Ivry.

(à l'unanimité)

16/ ANNULE et REMPLACE la délibération du 24 septembre 2009, ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry pour l'emprunt de 610 000 € qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi qu'une participation de 1 700 000 € qui sera versée à hauteur de 500 000 € en 2010, 600 000 € en 2011 et 600 000 € en 2012 pour la réhabilitation de 168 logements au 13 rue Robespierre à Ivry-sur-Seine.

(à l'unanimité)

17/ APPROUVE la convention avec l'opérateur social l'association « Habinser » et la SCI « La Financière » concernant le renouvellement de la réservation de 3 logements sis 8 rue Galilée à Ivry-sur-Seine dans le cadre du dispositif d'hébergement temporaire.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

18/ APPROUVE dans le cadre du Plan Climat Energie la convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne afin d'informer les Ivryen-nes et les acteurs économiques sur les valeurs et la maîtrise énergétiques.

(43 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

19/ APPROUVE le rapport annuel 2009 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement à Ivry.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

20/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2009 du SIGEIF relatifs au service public du gaz à Ivry-sur-Seine.

(affaire non sujette à un vote)

21/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2009 du SIIM 94 relatifs aux technologies informatiques.

(affaire non sujette à un vote)

22/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2009 du SIPPAREC relatifs au service public d'électricité.

(affaire non sujette à un vote)

23/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2009 du SIFUREP relatifs au service funéraire.

(affaire non sujette à un vote)

24/ APPROUVE la convention avec l'association départementale de prévention routière concernant des actions de prévention routière à destination des élèves des écoles publiques de la Ville et PRECISE que la contribution financière de la Commune à ces actions s'élève à 2 € par élève.

(à l'unanimité)

25/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative à la prestation de service « relais assistantes maternelles » concernant le renouvellement de son agrément.

(à l'unanimité)

26/ APPROUVE le contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne en faveur du développement des actions menées pour les enfants et les jeunes de 0 à 17 ans révolus.

(à l'unanimité)

27/ APPROUVE les conventions d'objectifs et de financement relatives à la Prestation de Service Unique avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, concernant les équipements d'accueil d'enfants de moins de 4 ans.

(à l'unanimité)

28A/ APPROUVE la convention d'objectif avec l'Association « Vigilance Handicap » à compter du 1er janvier 2011, afin de faire bénéficier les Ivryens de ses activités au sein de l'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit.

(à l'unanimité)

28B/ APPROUVE la convention d'objectif avec l'Association « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) » à compter du 1er janvier 2011, lui permettant de faire bénéficier les Ivryens de ses activités au sein de l'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit et FIXE le montant de la subvention d'objectif annuelle à 11 400 €.

(à l'unanimité)

28C/ APPROUVE la convention d'objectif avec l'Association pour le Couple et l'Enfant en Val-de-Marne à compter du 1er janvier 2011, lui permettant de faire bénéficier les Ivryens de ses activités au sein de l'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit et FIXE le montant de la subvention d'objectif annuelle à 10 000 €.

(à l'unanimité)

29/ APPROUVE la convention triennale de partenariat avec le collège Chérioux de Vitry-sur-Seine relative à la poursuite de l'atelier « Chemins d'écriture » au sein dudit collège.

(à l'unanimité)

30/ APPROUVE la convention avec le Département du Val-de-Marne relative au service départemental de télé assistance, et ce pour une durée d'un an renouvelable jusqu'au terme du marché passé entre le Département du Val-de-Marne et la société prestataire, soit le 14 juillet 2014.

(à l'unanimité)

31/ APPROUVE la convention triennale de partenariat avec l'Education Nationale définissant les modalités de collaboration et de fonctionnement relatives à l'accueil d'enfants au sein de l'Unité de Soins Psycho-Pédagogique (USPP).

(à l'unanimité)

32/ APPROUVE l'avenant n°5 à la convention avec le Département du Val-de-Marne fixant le programme d'actions de la prévention bucco-dentaire des enfants d'Ivry en tenant compte du projet « M T dents » pour l'année scolaire 2009/2010, PRECISE que la subvention départementale est fixée à 10 670,40 € et que la participation prévisionnelle de la ville à ce programme s'élève à 8 630,40 €.

(à l'unanimité)

33/ DECIDE la création d'un poste d'administrateur hors classe par suppression d'un poste d'administrateur à compter du 17 décembre 2010.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

34/ APPROUVE la convention avec Monsieur Lecomte agent de maîtrise titulaire relative à sa mise en télétravail afin de faciliter sa réintégration dans le milieu professionnel.

(à l'unanimité)

/ EST INFORME de la procédure de modification du Plan local d'urbanisme.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la communication du produit des rôles supplémentaires de fiscalité locale mis en recouvrement le 30 novembre 2010.

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 30 novembre 2010.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H50

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT

